

Réunion des Délégués du Personnel
Etablissement N° 4 – Disney's Sequoia Lodge
Jeu 14 septembre 2017

TITULAIRES

NDOMBELLE NEMBAMBA Bernard
BOUNOUR Samira
MORVAN Marie (p)
MALTA GASPARD Dario Emmanuel
THIRY Stéphane (p)
WAFFLARD Hervé (P)
RAZAFINDRAKOTO Louissette

SUPPLEANTS

QUENNEVILLE Josiane
GBEA ZIKE Cyriaque
KERLO Agnès Marie
MENNECIER Myriam
FIAN Marie Laure (p)
GOURIER Jérémie (P)
BAKAYOKO Mamadou (p)
OBENG AGYEKUM Kwadwo (P)

DIRECTION

Stéphane LARCHET (P)
Valérie LEVASTRE (P)

INVITE

Eric Polidori

Début prévu de la réunion : 14h00
Début réel de la réunion : 14h10
Fin de la réunion : 15h30

Questions CFTC

✓ Les salariés CFTC demandent à la direction de faire le nécessaire afin que soit mis en fonction le microonde de la cafetaria car depuis deux semaines il y a un qui ne fonctionne plus.

Le chef d'établissement a remonté le point au service concerné qui a fait le nécessaire.

✓ Les salariés CFTC souhaiteraient savoir pourquoi c'est toujours aux CM (bagagistes) du SQL qui doivent apporter de l'aide à la bagagerie de l'hôtel SF en cas de besoin ?

Le chef d'établissement répond que le niveau de l'effectif permettrait d'aider l'hôtel Santa Fé. Cette aide n'est pas systématique et l'entraide peut également se faire dans l'autre sens.

✓ Les salariés CFTC demande à la direction de faire le nécessaire afin de résoudre le problème de personnel à la plongée et en cuisine car depuis quelques temps cela devient de plus en plus difficile pour eux surtout que la charge de travail est énorme en ce moment.

Le chef d'établissement répond qu'il y a eu des absences dues aux congés payés mais que celles-ci ont été palliées par des intérimaires. Par ailleurs, des recrutements sont en cours.

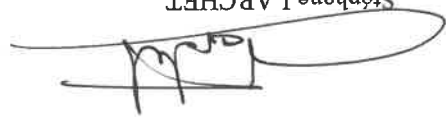
✓ Les salariés CFTC ne comprennent pas pourquoi depuis la dématérialisation des fiches de paie c'est à l'encadrement de quitter son poste de travail tous les mois pour aller chercher les autres fiches de paie à baloo. Pourquoi n'est-il pas possible pour les encadrants de le récupérer au bureau paie sur place ?

Le chef d'établissement confirme que la gestion du processus de dématérialisation doit rester centralisée pour la qualité du support logistique et afin également de ne pas surcharger les équipes Administration du Personnel et de la Paye. Cela concerne aussi bien la gestion des courriers de refus, que l'information des Cast Members et la distribution des bulletins restant sous format papier.

✓ A ce jour un nouveau type de contrat de travail un mis en place dans les boutiques et le parc appelé « contrat dynamique », les salariés CFTC souhaitent savoir si notre Hôtel est concerné par ce contrat de travail et avoir des explications sur ce contrat de travail.

Le chef d'établissement rappelle que l'organisation du travail est la prérogative de l'employeur.
Il répond qu'il s'agit d'un test concernant l'organisation du travail de certains salariés en CDI. Il ajoute qu'il n'a pas d'information concernant l'éventuelle possibilité de mise en place du test sur les salariés en CDI.

La prochaine réunion des délégués du personnel se tiendra
Le lundi 12 octobre 2017
dans la Suite 1279, à 14h00
Les questions éventuelles devront parvenir à la direction deux jours ouvrables avant la réunion,
Soit au plus tard le lundi 9 octobre 2017 au soir.


Stéphane LARCHET
Directeur Hôtel Séquoia Lodge